

## ENGAGEMENT FINANCIER 2025-2026

**A joindre avec le dossier d'inscription ou de réinscription**

Cochez les cases correspondant à votre situation.

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Inscrit en classe de \_\_\_\_\_ à la rentrée 2025-2026

### FRAIS DE SCOLARITÉ : COMMUNS À TOUS LES ÉLÈVES (DP, Internes, Externes.)

#### Calcul de la tranche du QF

Revenus net imposables du ou des foyers : \_\_\_\_\_ €

Nb d'adultes du ou des foyers : \_\_\_\_

Nb d'enfants du ou des foyers : \_\_\_\_

Revenus / nombre total de personnes

\_\_\_\_\_ € / \_\_\_\_\_ = QF : \_\_\_\_\_

Tranche	QF
A	0 à 4000
B	4001 à 5100
C	5101 à 6500
D	6501 à 8000
E	8001 à 9000
F	9001 à 11800
G	11801 à 18000
H	plus de 18000

#### SCOLARITE

- tarif A de 38 € par mois
- tarif B de 54.50 € par mois
- tarif C de 65 € par mois
- tarif D de 70 € par mois
- tarif E de 92 € par mois
- tarif F de 105 € par mois
- tarif G de 116 € par mois
- tarif H de 123 € par mois

*Joindre l'avis d'imposition 2025.  
 Si pas d'avis fourni, la tranche maximale sera appliquée.*

#### DIVERS

- Demi-pension, pour les élèves demi-pensionnaires ou externes: **6,35 €** par repas.
- Frais divers et aide à l'investissement : **13 €** par mois et par élève.

#### NUMÉRIQUE

- Location iPad : **16 €** par mois et par élève
- Frais divers liés au numérique : **2 €** par mois et par élève.

### FRAIS D'INTERNAT

Calcul du QF identique au calcul pour les frais de scolarité.

Tranche	QF
A	0 à 4000
B	4001 à 5100
C	5101 à 6500
D	6501 à 8000
E	8001 à 9000
F	9001 à 11800
G	11801 à 18000
H	plus de 18000

#### INTERNAT

- tarif A de 190 € par mois
- tarif B de 225 € par mois
- tarif C de 250 € par mois
- tarif D de 275 € par mois
- tarif E de 300 € par mois
- tarif F de 320 € par mois
- tarif G de 340 € par mois
- tarif H de 360 € par mois

*Joindre l'avis d'imposition 2025*

### RÉDUCTIONS — FRATRIES

#### REDUCTION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE SUR LA SCOLARITE

Réductions sur les frais de scolarité et d'internat si plusieurs enfants d'une fratrie sont inscrits dans le réseau des établissements catholiques de Savoie.

- 2è enfant scolarisé : réduction de 10%
- 3è enfant scolarisé : réduction de 25%
- 4è enfant scolarisé : gratuité

Nom, prénom des enfants, classe, établissement :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Réduction aussi pour les enfants des personnels de l'enseignement catholique. Se rapprocher de la direction.

#### REDUCTIONS COLLÈGE SAINT PAUL

##### RESTAURATION

- Prix repas 2è enfant : **5,80 €**
- Prix repas 3è enfant : **5,30 €**
- Prix repas 4è enfant et + : **4 €**

##### SCOLARITÉ

- Application des réductions de l'enseignement catholique

##### INTERNAT

- Tarif internat 2è enfant : - 20%
- Tarif internat 3è enfant : - 50 %
- Tarif internat 4è enfant et + : gratuit.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

**Bourses scolaires** : En cas d'obtention de bourse scolaire, celle-ci sera versée à l'établissement et viendra minorer la participation de la famille et les mensualités seront ajustées en conséquence avec information à la famille.

**Calcul du QF** : C'est le montant **avant abattement** qui est utilisé pour le calcul du QF pour déterminer la tranche.

**Frais divers et aide à l'investissement** : 8,50 € par élève et par mois : sorties scolaires de proximité, le petit matériel, les livres type roman, ... Ils n'englobent pas les grands voyages scolaires, ni les échanges avec l'étranger.  
4,50 € par élève et par mois : aide à l'investissement pour les travaux dans l'établissement.

**Internat** : Le tarif comprend l'hébergement, la surveillance, l'aide aux devoirs, les repas, les goûters, les activités.

**Bourse de l'internat** : Pour les élèves ayant droit à une Bourse Nationale, les familles bénéficient d'une prime à l'internat directement versée au collège. Le montant de cette dernière est donc soustrait au montant global dû.

**Facturation** : Les frais de scolarité et la pension sont à payer, de septembre 2025 à juin 2026.  
Le montant de la scolarité (et de la pension pour les internes) **du mois de septembre sera à régler à la rentrée, par chèque bancaire ou espèces.**

Une facture annuelle, comportant un échéancier mensuel, vous sera envoyée courant septembre. Pour les règlements suivants, à partir du mois d'octobre, nous vous invitons à vous référer à cet échéancier.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, choisir la formule du **prélèvement mensuel**, en complétant le formulaire joint au dossier d'inscription. **Les prélèvements commencent au mois d'octobre.**

**Une précision : tout mois commencé est dû, sauf en cas de force majeure ou d'exclusion définitive.**

En cas d'absence prolongée pour maladie, d'une durée de 15 jours consécutifs, dûment constatée par certificat médical, une remise vous sera accordée.

**Contentieux** : Pour tout désaccord sur l'application de cet engagement financier, seul le tribunal du chef-lieu du département sera compétent. En cas de non règlement des frais de pension et de scolarité, un contentieux est mis en place auprès d'un organisme agréé.

**Assurance individuelle-accident** : **Il est inutile de souscrire pour votre enfant, une assurance individuelle-accident.** Tous les jeunes scolarisés dans les Etablissements d'Apprentis d'Auteuil sont assurés et le coût de cette assurance est pris en charge par Apprentis d'Auteuil.

**Assurance responsabilité civile** : **Nous vous demanderons de nous fournir à la rentrée de septembre une copie de votre Attestation d'Assurance Responsabilité Civile.**

**Il est bon de rappeler que le Chef d'Etablissement est à même d'examiner avec vous toute situation financière particulière. L'établissement se veut ouvert à tous et l'aspect financier ne doit pas être un obstacle à la liberté de choix des familles.**

Le Directeur  
W. GHIBAUDO



### PIECES A JOINDRE AVEC L'ENGAGEMENT FINANCIER

- chèque de 80 € pour les cotisations Enseignement Catholique à l'ordre de Collège Saint-Paul.
- chèque de 60 € (avance de scolarité) à l'ordre de Collège Saint-Paul (**pour les nouveaux élèves**).
- copie du livret de famille, toutes les pages (**pour les nouveaux élèves et en cas de changement pour les anciens**)
- avis d'imposition 2025 ou avis de situation déclarative.

### MODALITE DE PAIEMENT

- par **prélèvement automatique** d'octobre à juin et par chèque ou espèce en septembre. Joindre la fiche d'autorisation de prélèvement jointe + RIB
- par **chèque** à l'ordre de collège Saint-Paul **ou en espèces** de septembre à juin.

### RECAPITULATIF DES FRAIS MENSUELS

Tranche ____	€ / mois
Divers	13 € / mois
Numérique	2 € / mois
IPAD	16 € / mois
Internat	€ / mois
<b>TOTAL</b>	<b>€ / mois</b>

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Nom du signataire : M / Mme \_\_\_\_\_

En cas de garde partagée, frais partagés entre les deux parents : oui / non

**Signature précédée de la mention "Lu et approuvé."**